

Contrat L441 Régime Préfon-Retraite Informations techniques et financières

Les informations techniques et financières permettant d'apprécier la situation du régime Préfon-Retraite, sont les suivantes :

Provision Mathématique Théorique (PMT) du régime au 31/12/2023 : 10 341 M€

La Provision Mathématique Théorique (PMT) ou passif du régime, représente la provision à constituer par l'assureur pour servir, immédiatement et dans le futur, les rentes correspondant aux nombres de points acquis.

Provision Technique Spéciale (PTS) du régime au 31/12/2023 : 13 667 M€

La Provision Technique Spéciale (PTS) représente les avoirs du régime.

Plus ou Moins-Values Latentes (PMVL) du régime au 31/12/2023 : 532 M€

Les PMVL représentent l'écart entre la valeur boursière des actifs du régime représentatifs de la PTS (c'est-à-dire la valeur de cotation des titres sur les marchés financiers à la date de calcul), et leur valeur comptable (c'est-à-dire leur valeur au moment de leur acquisition).

Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) de votre régime au 31/12/2023 : 0 €

La Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) est constituée lorsque les avoirs du régime, PMVL incluses, ne sont pas suffisants pour couvrir le passif du régime (PMT). C'est-à-dire lorsque le taux de couverture est inférieur à 100 %. L'assureur affecte alors à cette PTSC des actifs représentatifs de ses réserves à hauteur de la différence entre le montant de la PMT et la PTS + PMVL.

Provision Technique Spéciale de Retournement (PTSR) du régime au 31/12/2023 : 0 €

Lorsqu'une baisse de la valeur de service de l'unité de rente est décidée, l'assureur constitue une Provision Technique Spéciale de Retournement (PTSR) Au regard des conditions prévues par la convention du régime Préfon-Retraite, la valeur de service du point ne peut pas diminuer, le montant de la PTSR est donc égal à 0.

Taux de couverture du régime au 31/12/2023 : 137,3%

Le Taux de couverture du régime compare les avoirs du régime, PMVL incluses, et son passif (PMT). Il est égal au rapport entre, d'une part, la somme de la PTS et des PMVL nettes sur les actifs affectés à la PTS, et, d'autre part, la PMT à cette même date, soit $(PTS + PMVL)/PMT$. Le taux de couverture du régime doit être supérieur à 100%

Baisse de la valeur de service du point de votre régime :

Au regard des conditions prévues par la convention du régime, la valeur de service du point ne peut pas diminuer.

Évolution cumulée au cours des cinq derniers exercices de la valeur de service du point du régime : 4,59 %

Historique des valeurs de service du régime sur les 5 dernières années :

Année	Valeur de service à 60 ans
2024	0,0979 €
2023	0,0960 €
2022	0,0945 €
2021	0,0941 €
2020	0,0939 €

Préfon est la Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant son siège social 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris - N° SIRET 784 718 348 000 21 - L'objet social de l'association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables.